



BREBOTTE, 4 octobre 2019.

Monsieur le Directeur
**Direction Départemental des
Territoires 90**
8 place de la Révolution Française
B. P. 605
90020 Belfort Cedex

Envoi en recommandé avec accusé de réception

Objet : Fossé des Trous de Marne

Monsieur le Directeur,

Malgré nos précédentes démarches vous avez procédé au classement en cours d'eau du « fossé dit des Trous de Marne », nous vous rappelons que cet ouvrage a été créé par la commune en 2009.

Malgré deux réunions de travail avec vos services et la présence de Madame la Préfète, vous n'avez pas à ce jour accepter le déclassement de ce fossé.

Nous avons fait procéder à une expertise par un cabinet spécialisé. A sa lecture, il semblerait qu'aucun critère de classement ne soit présent sur ce fossé.

Notre conseil municipal vous demande de déclasser cet ouvrage qualifié à tort.

Sans réponse de votre part sous deux mois, nous serons contraints, pour défendre la sécurité de nos concitoyens, de saisir la juridiction administrative.

Espérant une suite favorable, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le Maire,
Pierre VALLAT.

Copie adressée à :

- Madame la Préfète
- Aux parlementaires,
- Au Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire

Mairie – place de la mairie – cideX 464 – 90140 BREBOTTE

Tél. 03 84 23 30 61 E-mail : mairie.brebotte90@orange.fr

Heures d'ouverture : Mardi de 15h00 à 18h30 – Jeudi de 09h00 à 11h00 – Vendredi de 14h00 à 17h00